



A Auch le 9 juin 2023

A Monsieur le Directeur Académique

**Objet : demande de clarification des moyens publics alloués à l'Enseignement privé sous contrat**

Monsieur le Directeur Académique,

Ce 1<sup>er</sup> juin 2023, la Cour des comptes a publié un rapport au sujet de l'enseignement privé sous contrat. Pour le SE-Unsa, ce rapport est alarmant quant aux manquements de l'Etat puisque le financement de ce type d'enseignement est à plus de 77% issu d'argent public et que, par ailleurs, nul ne contrôle son utilisation ni le bénéfice supposé de cette dépense.

En votre qualité de représentant de l'Institution, vous êtes par conséquent identifié comme responsable d'un tel manque de transparence dans les moyens alloués à l'Enseignement privé sous contrat ainsi que dans le défaut de contrôle pédagogique.

Au SE-Unsa, nous sommes profondément attachés à une utilisation rigoureuse et optimale de l'argent public et à une utilisation qui respecte les enjeux de mixité sociale.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons premièrement pour nous présenter en instance tout document permettant de lever les interrogations légitimes que nous avons au sujet des moyens alloués à l'Enseignement privé sous contrat : ventilation du BOP 139 et mesures de carte scolaire du privé.

Ensuite, pour ce qui relève des contrats d'associations de ces établissements, nous comptons sur votre vigilance pour que soient vérifiées et appliquées les conditions de ces contrats. Ils doivent être revus régulièrement en prenant en compte les évolutions de la législation.

Comme vous le savez, depuis 2021, l'article 1 du code de l'Education stipule que *L'autorité de l'État compétente en matière d'éducation veille, en lien avec les établissements scolaires publics et privés sous contrat et en concertation avec les collectivités territoriales, à l'amélioration de la mixité sociale au sein de ces établissements.*

Au titre du SE-Unsa, nous exigeons que les établissements privés sous contrat s'engagent à participer pleinement au Service public de l'Education auquel ils sont sensés apporter leur contribution en réponse à ces financements.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher des directions régionales et départementales des finances publiques afin de programmer et réaliser les contrôles réglementaires de ces établissements.

Vous sachant attaché au service public d'Education, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Laumenerch', written in a cursive style.

Jean-Marie Laumenerch

Secrétaire départemental du SE-UNSA 32